

# Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du Vendredi 10 avril 2015

\*\*\*\*\*

## *Relevé des délibérations*

\*\*\*\*\*

### Question n° 1

#### **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 06 février 2015**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à la majorité : 26 « pour » ; 6 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Christian BRILLU, Gilbert BOYER, Annie GUZZO) ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL).

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 06 février 2015.

---

### Question n° 2

#### **Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.**

---

### Question n° 3

#### **Concours de lecture à voix haute : attribution des récompenses**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à la majorité : 32 « pour » ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL).

- autorise l'organisation de ce concours ;
- approuve le règlement du concours ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne organisation du concours et d'attribuer les récompenses.

---

### Question n° 4

#### **Prix Alain Fournier 2015 : remise des récompenses**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à la majorité : 32 « pour » ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL).

- autorise le paiement de ces dépenses.
-

**Question n° 5**  
**Cession de terrain: rue Bernard Fagot**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 32 « pour » ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL).*

- accepte de céder une partie de la parcelle BK 628 au prix de 25 200 € dans les conditions spécifiées ;
  - et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
- 

**Question n° 6**  
**Echange de terrains au lieu-dit de l'Henriette**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 32 « pour » ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL).*

- approuve les échanges définis ci-dessus ;
  - autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.
- 

**Question n° 7**  
**Acquisition de terrain : rue Ernest Mallard**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 32 « pour » ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL),*

- accepte l'acquisition de la parcelle BR 568 aux conditions définies ;
  - et autorise Monsieur le Maire à signer les documents et actes à intervenir.
- 

**Question n° 8**  
**Dénomination de voie au lieu-dit la Tour**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 32 « pour » ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL),*

- accepte de le nommer « Chemin de Sébastopol » ;
  - et autorise Monsieur le Maire à signer les documents et actes à intervenir.
-

### Question n° 9

#### **Groupement de commandes entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'Ecole Saint-Joseph pour la passation d'un marché ayant pour objet la production, le conditionnement et la livraison de repas**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 32 « pour » ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL),

- autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Amand-Montrond, la convention de groupement de commande.

---

### Question n° 10

#### **Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité : 32 « pour » ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL),

- autorise l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique ;
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique ;
- autorise le SDE 18, à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité, et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les actes à intervenir.

---

### Question n° 11

#### **Programme d'actions de la Ville de Saint-Amand-Montrond dans le cadre du Contrat Régional avec le Pays Berry Saint-Amandois 2012-2017 : avenant n°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire :

à la majorité : 32 « pour » ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL),

- à proposer ces ajustements ;
- et à signer l'avenant à intervenir.

**Question n° 12**  
**Demande de subvention pour le développement du kiosque famille**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 26 « pour » ; 6 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Christian BRILLU, Gilbert BOYER, Annie GUZZO) ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL).*

- approuve le plan de financement présenté ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention mentionnée ci-dessus et à signer tous documents se rapportant à cette demande.

---

**Question n° 13**  
**Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : actualisation des tarifs**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 32 « pour » ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL),*

- accepte d'appliquer les nouveaux tarifs indiqués ci-dessus au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

---

**Question n° 14**  
**Création d'un tarif complémentaire pour l'année 2015**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 32 « pour » ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL),*

- autorise Monsieur le Maire à créer un tarif pour l'encaissement de ce partenariat qui sera effectué sur la régie publicitaire créée le 15 avril 2014 ;
- fixe une participation libre avec un minimum de 150 € / par partenaire.

---

**Question n° 15**  
**Garantie d'emprunt – SA HLM France Loire : actualisation**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 32 « pour » ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL),*

- accepte cette demande de garantie reformulée;
- et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document correspondant à ce dossier.

**Question n° 16**  
**Election du Président pour voter le compte administratif 2014**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 32 « pour » ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL),*

- a élu Monsieur Claude ROGER comme Président de la séance de vote du Compte Administratif 2014.

---

**Question n° 17**  
**Compte administratif 2014 : budget principal et budgets annexes de la Ville**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 23 « pour » ; 8 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Christian BRILLU, Gilbert BOYER, Annie GUZZO, Brigitte NOIRET, Alain POUILLOU) ; 2 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL, Monsieur le Maire est sorti de la séance),*

- adopte le compte administratif 2014 du budget principal et des budgets annexes de la Ville tel que présenté.

---

**Question n° 18**  
**Compte de gestion 2014 : budget principal et budgets annexes de la Ville**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 32 « pour » ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL),*

- valide le compte de gestion 2014.

---

**Question n° 19**  
**Budget Ville : affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2014**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 24 « pour » ; 6 « contre » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Christian BRILLU, Gilbert BOYER, Annie GUZZO) ; 2 « abstention » (Brigitte NOIRET, Alain POUILLOU) ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL),*

- valide cette affectation.

**Question n° 20**  
**Subventions 2015 versées aux associations**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à la majorité : 32 « pour » ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL),

- attribue les subventions proposées au budget supplémentaire 2015,
- et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions fixant les conditions d'attribution de ces subventions et tous les documents s'y rapportant.

---

**Question n° 21**  
**Budget Ville : affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2014**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à la majorité : 26 « pour » ; 6 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Christian BRILLU, Gilbert BOYER, Annie GUZZO) ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL),

fixe les taux d'imposition 2015 de la façon suivante :

- |   |         |  |
|---|---------|--|
| • taxe d'habitation :                   | 27,29 % | <u>Inchangés par rapport à 2014 et</u> |
| • taxe sur le foncier bâti :            | 29,68 % | <u>inchangés depuis 2006</u>           |
| • taxe sur le foncier non bâti :        | 62,31 % | (Hors intégration en 2011 de la        |
| • Cotisation Foncière des Entreprises : | 26,60 % | part départementale)                   |

---

**Question n° 22**  
**Budget supplémentaire 2015 : budget principal et budgets annexes de la Ville**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à la majorité : 24 « pour » ; 8 « abstention » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Christian BRILLU, Gilbert BOYER, Annie GUZZO, Brigitte NOIRET, Alain POUILLOU) ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL),

- adopte par chapitre, les budgets supplémentaires tels qu'ils ont été présentés.

---

**Question supplémentaire**  
**Motion contre l'implantation de Pôle Emploi en dehors du Centre-Ville**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

à la majorité : 32 « pour » ; 1 « absent » (Charlyne VAN STEENWINKEL),

- approuve cette motion.

\*\*\*\*\*

*Infos et débats*

\*\*\*\*\*

**Question n° 1**

**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 06 février 2015**

---

**Question n° 2**

**Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22  
du CGCT**

---

**Question n° 3**

**Concours de lecture à voix haute : attribution des récompenses**

---

**Question n° 4**

**Prix Alain Fournier 2015 : remise des récompenses**

Madame MÉRIOT présente ce prix qui en est à sa 30<sup>ème</sup> édition en 2015.

Monsieur MROZEK pense qu'il faut que ce prix soit décerné à des premiers romans d'auteurs et non les seconds ou troisièmes comme cela est prévu dans le règlement.

Madame MARTINAT explique que le prix récompense le plus souvent le premier roman et que ce n'est qu'exceptionnellement qu'il est attribué pour des seconds ou troisièmes romans.

---

**Question n° 5**

**Cession de terrain: rue Bernard Fagot**

---

**Question n° 6**

**Echange de terrains au lieu-dit de l'Henriette**

Monsieur DEVOUCOUX explique qu'il s'agit d'échanger deux terrains avec la SEMPAT qui construit le nouveau bâtiment de pôle emploi, de manière à ce qu'il y ait une continuité dans les terrains, tant pour la Ville que pour la SEMPAT.

Monsieur AUBRUN pense que l'implantation de pôle emploi en périphérie de la Ville n'est pas une bonne idée.

Monsieur VINÇON, Maire, est d'accord, ce service sera moins accessible. Une place aurait peut-être pu être trouvée à la Sous-préfecture par exemple.

Monsieur POUILLOU et Madame NOIRET pensent également que l'installation en périphérie n'est pas une bonne idée.

Monsieur MROZEK dit que les usagers vont être pénalisés, surtout les plus défavorisés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter une motion contre l'installation de la nouvelle agence de pôle emploi sur une parcelle excentrée de la Ville. Les personnes devant s'y rendre régulièrement et ne disposant pas de moyens de locomotion seront exclues. Le Conseil Municipal s'étonne et invite l'État à exercer son pouvoir afin de remédier à cette situation qui ne sera que préjudiciable aux bénéficiaires des services de pôle emploi.

Le Conseil Municipal souhaite que soit réexaminée l'implantation de pôle emploi en centre-ville.

---

**Question n° 7**  
**Acquisition de terrain : rue Ernest Mallard**

Monsieur VAISSON justifie l'acquisition de ce terrain à proximité immédiate de l'école Mallard, qui permettra de réaliser un parking, pour déposer en toute sécurité les enfants à l'école.

Monsieur MROZEK rappelle que ce terrain donne accès à un chemin qui longe la rivière et qui pourrait être emprunté en toute sécurité également par les enfants et leurs accompagnants pour se rendre rue Nationale.

Monsieur VINÇON, Maire, dit que c'est effectivement une très bonne idée et que cela pourra être étudié.

---

**Question n° 8**  
**Dénomination de voie au lieu-dit la Tour**

**Question n° 9**  
**Groupement de commandes entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'Ecole Saint-Joseph pour la passation d'un marché ayant pour objet la production, le conditionnement et la livraison de repas**

Madame BLASQUEZ explique qu'il s'agit de reformer, pour ce nouveau marché de fourniture de repas pour la cantine, un groupement de commandes avec l'école Saint-Joseph.

Monsieur AUBRUN demande le nom du prestataire qui fournit actuellement les repas.

Madame CHAMPION répond qu'il s'agit de la société SOGIREST et que la consultation a justement pour but de choisir le prestataire qui fournira les repas ensuite.

Monsieur MROZEK demande si l'hôpital, qui dispose d'une cuisine, pourrait fournir ces repas.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que cela est tout à fait possible.

---

**Question n° 10**  
**Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique**

Monsieur RIOTTE lit le rapport.

Monsieur VINÇON, Maire, explique que cette nouvelle modalité d'achat de l'électricité permettra de faire des économies sur les factures qui seront à payer par la Ville à partir de 2016. L'achat de gaz auprès du nouveau fournisseur, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, fait apparaître une baisse du coût de l'ordre de 30% pour la Ville.

Monsieur MROZEK suggère que l'éclairage public soit éteint la nuit pour faire des économies d'énergie.

---

**Question n° 11**  
**Programme d'actions de la Ville de Saint-Amand-Montrond dans le cadre du contrat Régional avec le Pays Berry Saint-Amandois 2012-2017 : avenant n°1**

**Question n° 12**  
**Demande de subvention pour le développement du kiosque famille**

Madame LANOUE présente cette demande de subvention qui porte sur l'extension du kiosque famille, qui permettra de réserver à distance les activités de la « petite enfance ».

Monsieur MROZEK trouve ce projet onéreux.

---



**Question n° 13**  
**Taxe locale sur la publicité extérieure : actualisation des tarifs**

---

**Question n° 14**  
**Création de tarif complémentaire pour l'année 2015**

Monsieur CANTAT explique qu'il s'agit d'un tarif complémentaire pour un projet « baby-boomers » qui consiste en l'envoi de courriers ciblés à de jeunes retraités parisiens susceptibles de venir s'installer à Saint-Amand-Montrond. Ce tarif permettra à des « sponsors » de faire figurer, moyennant paiement, leur logo sur les documents utilisés par la Ville pour cette opération.

Monsieur MROZEK demande comment sont choisies les « cibles ».

Monsieur CANTAT précise que le travail se fait avec la Poste qui détient des fichiers importants et qui sera donc chargée d'envoyer ces courriers aux publics qui pourraient être les plus intéressés (proximité de la gare d'Austerlitz, ...) . Cette opération devrait générer des achats immobiliers et de la consommation à Saint-Amand-Montrond.

---

**Question n° 15**  
**Garantie d'emprunt - SA HLM France Loire : actualisation**

---

**Question n° 16**  
**Election du Président pour voter le compte administratif 2014**

---

**Question n° 17**  
**Compte administratif 2014 : budget principal et budgets annexes de la Ville**

Monsieur ROGER, élu Président pour le vote du compte administratif 2014, présente le rapport.

Monsieur AUBRUN reprend les remarques déjà formulées sur l'importance de la dette et des charges financières. Il trouve également les investissements insuffisants et les charges de personnel trop importantes.

Madame HURTAULT s'étonne du montant du résultat reporté.

Monsieur DEVOUCOUX rappelle qu'il s'agit des excédents reportés et cumulés et non du seul résultat 2014 et que ces crédits sont utilisés en partie pour financer l'investissement. La baisse des dotations de l'État et l'augmentation des charges appellent à être prudent. L'investissement se finance à l'aide des emprunts ou du résultat positif, mais la Ville ne souhaite pas les financer par la fiscalité. Malgré tout cela, elle maintient un montant d'investissement important, 1,5 M€ par an, ce qui est très bien.

Monsieur AUBRUN pense que les équipements structurants auraient dû être portés par la Communauté de Communes puisqu'ils bénéficient à tout le territoire. Les marges de manœuvre étant faibles, il faut mutualiser les services avec Cœur de France pour dégager des marges.

---

**Question n° 18**  
**Compte de gestion 2014 : budget principal et budgets annexes de la Ville**

---

## **Question n° 19**

### **Budget Ville: affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2014**

Monsieur VINÇON, Maire, présente l'affectation proposée, en partie à l'investissement et en partie au fonctionnement.

Monsieur MROZEK préférerait que le montant affecté à l'investissement soit plus important.

Monsieur VINÇON, Maire, pense qu'il faut être prudent et ne pas se défaire de tous les crédits sur la section de fonctionnement. Il a été difficile de boucler le budget supplémentaire de la Ville car l'État n'a notifié les dotations qu'une semaine avant la date du Conseil Municipal. Les dépenses et recettes de la Ville sont optimisées (subventions, ...).

Monsieur AUBRUN pense qu'il y a beaucoup de contractuels.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que ces personnes sous contrat sont titularisées dès qu'elles sont reçues à un concours.

---

## **Question n° 20**

### **Subventions 2015 versées aux associations**

Monsieur VINÇON, Maire, présente les subventions, de plus de 23 000 €, aux associations.

Monsieur MROZEK demande si les sommes accordées correspondent à ce qui était attendu par les associations.

Monsieur LAINÉ, précise que la Ville met à disposition des associations ses nombreux équipements, en complément des subventions qui sont allouées.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que oui, globalement. La Ville ne laisse pas tomber les associations et participe à hauteur de ses capacités, contrairement à d'autres financeurs.

---

## **Question n° 21**

### **Vote des taux de la fiscalité locale directe pour 2015**

Monsieur VINÇON, Maire, détaille les taux proposés et précise qu'ils restent inchangés depuis 2006.

---

## **Question n° 22**

### **Budget supplémentaire 2015 : budget principal et budgets annexes de la Ville**

Monsieur DEVOUCOUX présente le budget supplémentaire.

Monsieur VINÇON, Maire, rappelle les difficultés rencontrées par les collectivités du fait de la baisse des dotations. Il précise que le Président de l'Association des Maires du Cher a envoyé un communiqué de presse à ce sujet, intitulé « *suite aux notifications de la DGF de l'État aux collectivités du Cher. Pour un soutien à l'investissement public local et la survie de nos communes* ».

D'autres communes ou établissements, comme la Ville de Saint-Germain-du-Puy ou le lycée Jean Guéhenno, ont également adopté des motions à ce sujet.

Monsieur VINÇON, Maire, donne lecture d'un texte relatant les difficultés rencontrées par la Ville lors de l'élaboration des budgets, du fait de la baisse des dotations de l'Etat et de leurs notifications tardives.

---

***La séance est levée à 22h50***